

15 Votants présents.

Le quorum (14) étant atteint, la séance est ouverte à 18h01.

1. Ouverture du Conseil d'Administration

1.a) Désignation du secrétaire de séance

Le secrétaire du CA précédent était issu du collège des personnels enseignants.
Mme GALLOIS, membre du collège de droit est désignée secrétaire de séance.

Remarques :

- Le compte-rendu du CA est construit en ajoutant les commentaires du secrétaire de séance au document de travail fourni par la direction.
- Le secrétaire de séance soumet son compte-rendu à l'approbation du chef d'établissement avant enregistrement. Le compte-rendu lui sera donc fourni en version modifiable.

1.b) Ordre du jour

- ajout de la délégation de signature
- ajout un point rentrée 2025

1.c) Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 5 juin 2025

Vote : Les membres du CA approuvent le PV du CA du 05/06/2025

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|---------|------|--------|------------|
| 15 | 15 | 0 | 0 |

2. Vie de l'Établissement :

2.a) Acte du chef d'établissement : délégation de signature

Mme Perlerin présente ce qu'est la délégation de signature.

Arrivée d'un membre - 16 votants

La proviseure

- ✓ vu le Code de l'Éducation, et notamment l'art R 421-13
- ✓ vu la circulaire n°2005-156 du 30 septembre 2005 ;
- ✓ vu la lettre du Ministre aux Recteurs DAF A3 n°05-182 du 25 novembre 2005,

décide

Article 1 : Délégation de signature des bons de commande

Je soussigné, Madame Hélène Perlerin, proviseure du Lycée professionnel du Vexin de Chars donne délégation à l'effet de signer les bons de commande dans le respect des crédits ouverts et de la réglementation, à Madame Christine Gallois, proviseure adjointe, pour les crédits pédagogiques.

Les bons de commande seront cependant signés par la proviseure lorsque les dépenses seront affectées à la section d'investissement. En cas d'urgence et en mon absence, la proviseure adjointe sera autorisée à signer les bons de commandes, à charge pour elle d'en rendre compte.

Article 2 : autres délégations de signature M

- actes relevant de l'action éducatrice et du fonctionnement pédagogique : notes informatives, décisions pour l'orientation, les sanctions et les punitions, conventions de stage ...

- Ordres de mission des professeurs et des personnels du secteur éducatif,
- Certification des états de frais de déplacement.
- Visa des autorisations d'absence du personnel enseignant, éducatif et de santé,
- PV des commissions de fonds social lycéen.

Article 3 : Ces délégations prennent effet à la date de publication du présent acte. Elles sont valables tant que le délégataire et le délégant occupent personnellement les fonctions indiquées, sauf remise en cause par le signataire.

Fait à Chars, le 3 octobre 2025
La Cheffe d'établissement

Remarque : Cet acte est présenté au CA mais ne nécessite pas de vote.

2.b) Avenant au règlement intérieur relatif aux téléphones

Le téléphone portable n'étant pas interdit au lycée mais la nécessité de poser des règles s'imposant, il a semblé judicieux un avenant pour encadrer l'utilisation du téléphone et ainsi pour pouvoir poser d'éventuelles punitions ou sanctions si abus.

VIE DANS L'ETABLISSEMENT

Conformément à l'article L.511-5 du Code de l'éducation, l'utilisation du téléphone portable est strictement interdite pendant les activités d'enseignement, sauf autorisation expresse de l'enseignant dans un cadre pédagogique. Cette interdiction s'applique notamment dans les salles de classe, sur les plateaux techniques, dans les salles de travail, le CDI, ainsi que sur la chaîne de restauration scolaire.

Dans les espaces communs de l'établissement (hall, cour extérieure, couloirs, Maison des Lycéens, réfectoire), l'usage du téléphone portable est toléré à condition qu'il reste silencieux et ne soit pas utilisé pour prendre des photos ou enregistrer des vidéos. Les appels et les messages vocaux sont autorisés à l'extérieur des locaux.

Tout non-respect de ces règles peut entraîner la confiscation de l'appareil et de ses accessoires, qui seront restitués aux responsables légaux, et/ou l'application d'une punition ou d'une sanction disciplinaire.

M. Barbier revient sur la possibilité de confiscation des téléphones par les enseignants.

Il est rappelé que cela est possible mais qu'à partir du moment où il est confisqué, le téléphone est sous la responsabilité de l'enseignant. Il est souvent préférable que le téléphone soit déposé à la direction. La nécessité de préciser un protocole s'impose.

M. Vonlanthen déplore le trop grand nombre d'élèves avec un téléphone dans la main sur la ligne de self alors même que cela fait partie des zones sans téléphone.

Arrivée de 2 membres du CA – 18 votants

Vote : Les membres du CA approuvent le PV du CA du 05/06/2025

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|---------|------|--------|------------|
| 18 | 18 | 0 | 0 |

2.c) Bilan 2024/2025

M. Charlier a rédigé un bilan complet s'appuyant sur les bilans rédigés par les référents. Ce que l'on peut en résumer :

Organisation générale

- Une année marquée par de nombreux projets (culturels, citoyens, sportifs, professionnels).
- Un dynamisme sauvegardé malgré une baisse de la DHG, une diminution des parts PACTE et un arrêt du Pass Culture collectif (janvier 2025).
- Un fonctionnement préservé malgré des changements de direction au cours de l'année.

Parcours culturels et sportifs

- 38 projets recensés, 424 élèves concernés (85 % de l'effectif).
- Domaines principaux : musique (60 %), culture scientifique et technique (56 %), arts visuels (56 %), lecture/écriture (50 %).
- Une Semaine culture : ateliers pour toutes les classes sauf terminales.
- Un Club Nature avec différentes actions : recyclage, potager, ateliers écologiques.
- Une option UF2S (unité professionnelle facultative secteur sportif): 21 élèves (2 niveaux), sorties aux Jeux paralympiques, Roland-Garros, tournois internes.

CDI

- Un CDI pensé pour le lycée professionnel (dérogation à la classification Dewey)
- 133 élèves emprunteurs (28 %), 408 documents empruntés (majorité de mangas).
- Clubs musique et jeux.
- Participation aux projets culturels (lecture, cinéma, écriture).

Parcours citoyen

- Cérémonie du 11 novembre : forte participation.
- Partenariat Croix-Rouge : gestes de premiers secours, collecte.
- Visites de l'Assemblée nationale et du Sénat.
- Actions MDL et CVL pour l'engagement lycéen.

Parcours santé

- Semaine santé (novembre) :
 - 370 élèves sensibilisés aux écrans.
 - Ateliers addictions (58 élèves), alimentation (75), santé mentale (janvier-mars).
- Vie affective et sexuelle : toutes les classes entrantes sensibilisées (consentement, contraception, IST).
- Environ 700 consultations à l'infirmerie sur l'année.

Prévention du décrochage

- 49 situations suivies (forte baisse par rapport à l'année précédente).
- 3 exclusions définitives.
- Ateliers de remobilisation : participation inégale mais reprise de confiance pour certains élèves.
- Suivi via GPDS régulier mais à renforcer (coordination PP-CPE).

FLS (Français langue seconde)

- Deux groupes selon le niveau.
- Objectifs : acquisition linguistique, intégration dans les cours et dans le lycée.
- Faible dotation horaire limitant la progression.

Résultats aux examens

- DNB (3^e prépa-métiers) : résultats supérieurs aux prévisions, reflet du travail conjoint équipes/élèves malgré une classe compliquée.

| | Admis | % | dont AB | % | dont B | % | dont TB | % | Refusés | % |
|-----|-------|-------|---------|-------|--------|-------|---------|-------|---------|-------|
| 3PM | 15 | 75,00 | 3 | 15,00 | 7 | 35,00 | 2 | 10,00 | 5 | 25,00 |

- CAP : résultats encourageants

| CAP | | | | | | | | | | |
|-----------|-------|-------|---------|-------|--------|-------|---------|-------|----------|-------|
| | Admis | % | dont AB | en % | dont B | en % | dont TB | en % | Ref/Elim | % |
| TCAP AS | 7 | 87,50 | 2 | 25,00 | 1 | 12,50 | 2 | 25,00 | 1 | 12,50 |
| TCAP AAGA | 8 | 80,00 | 4 | 40,00 | 2 | 20,00 | 0 | 0,00 | 2 | 20,00 |
| TCAP ELEC | 2 | 28,60 | 0 | 0,00 | 1 | 14,30 | 0 | 0,00 | 5 | 72,40 |
| TCAP EPC | 9 | 75,00 | 1 | 8,30 | 2 | 16,70 | 3 | 25,00 | 3 | 25,00 |

- Baccalauréat professionnel : résultats globalement positifs, avec écarts entre filières.

| BACCALAUREAT PROFESSIONNEL | | | | | | | | | | |
|----------------------------|-------|--------|---------|-------|--------|-------|---------|-------|----------|-------|
| | Admis | % | dont AB | % | dont B | % | dont TB | % | Ref/Elim | % |
| TP MSPC | 5 | 100,00 | 0 | 0,00 | 1 | 20,00 | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 |
| TP MELEC | 8 | 72,73 | 2 | 18,18 | 1 | 9,09 | 0 | 0,00 | 3 | 27,27 |
| TP AGORA | 11 | 84,62 | 3 | 23,08 | 2 | 15,38 | 0 | 0,00 | 2 | 15,38 |
| TP MCV A | 7 | 70,00 | 0 | 0,00 | 1 | 10,00 | 2 | 20,00 | 3 | 30,00 |
| TP MCV B | 11 | 73,33 | 3 | 20,00 | 0 | 0,00 | 1 | 6,67 | 4 | 26,67 |
| TP MS | 34 | 79,07 | 14 | 32,56 | 4 | 9,30 | 1 | 2,33 | 9 | 20,93 |

- BTS MOS : première promotion avec résultats remarquables, supérieurs à la moyenne académique, notamment grâce aux options facultatives (engagement étudiant, surveillance et gardiennage et espagnol) qui ont permis de compenser certaines faiblesses.

| BTS MOS | | | | |
|----------|-------|-------|----------|-------|
| | Admis | % | Ref/Elim | % |
| 2BTS MOS | 7 | 63,64 | 4 | 36,36 |

On ne peut hélas que déplorer le maintien dans les effectifs d'élèves grands absentéistes qui faussent les résultats.

2.d) Point de rentrée

- un conseil de discipline avec une exclusion définitive de l'établissement

- Un nombre insuffisant de places en filières professionnelles dans le Val d'Oise pour tous les élèves. Beaucoup de mouvements dans les inscriptions jusqu'à ce jour avec des demandes de changement d'établissement ou de filières.

A ce jour,

| | 3Pmèt |
|----------|-------|
| inscrits | 23 |
| Capacité | 24 |

| Filière aide à la personne | | |
|----------------------------|-------|-------|
| | AAGA1 | AAGA2 |
| inscrits | 12 | 11 |
| Capacité | 12 | 12 |

Filière tertiaire

| | 2GATL | 1AGORA | TAGORA | EPC1 | EPC2 | 2MRC | 1MCV | TMCV |
|----------|-------|--------|--------|------|------|------|------|------|
| inscrits | 15 | 15 | 13 | 15 | 14 | 30 | 33 | 29 |
| Capacité | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 30 | 30 | 30 |

Filière industrielle

| | ELEC1 | ELEC2 | 2MTNE | 1MELEC | TMELEC | 2MPMIA | 1MSPC | TMSPC |
|----------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|-------|-------|
| inscrits | 12 | 12 | 24 | 12 | 13 | 12 | 12 | 7 |
| Capacité | 12 | 12 | 24 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |

Filière sécurité

| | AS1 | AS2 | 2MS | 1MS | TMS | BTSMOS1 | BTS MOS2 |
|----------|-----|-----|-----|-----|-----|---------|----------|
| inscrits | 13 | 12 | 47 | 48 | 48 | 8 | 9 |
| Capacité | 12 | 12 | 48 | 48 | 48 | 12<x<15 | 12<x<15 |

- La ventilation de l'enveloppe d'IMP et de Parts de PACTE nécessite un arbitrage.

3. Gestion Financière et matérielle :

3.a) Conventions pour l'occupation du gymnase :

Monsieur le secrétaire général présente 6 conventions d'utilisation du gymnase.

A savoir :

A titre gratuit :

- Avec l'école primaire de Chars
- Avec le comité des fêtes de Chars pour l'organisation d'un loto le 22 novembre

Facturé au prix de 8 euros de l'heure :

- Avec le foyer rural de Chars pour du football en salle
- Avec l'AS du Vexin pour du football en salle
- Avec l'AS foot de Chars
- Avec l'association Pickleball Vexin centre

Vote : Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|---------|------|--------|------------|
| 18 | 18 | 0 | 0 |

3.b) Convention d'occupation précaire

Une convention d'occupation précaire est soumise au vote des membres de CA, au bénéfice de Madame BOUYSSOU, infirmière scolaire pour régularisation de la période du 1 juillet au 15 octobre 2025.

Le montant du loyer s'élève à 692,12 euros et 50 euros sont demandés au titre d'avance sur charges.

Vote : Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|---------|------|--------|------------|
| 18 | 18 | 0 | 0 |

3.c) Signature d'un contrat avec la société Pyramide pour la maintenance du mur d'escalade

La société Pyramide a monté le mur d'escalade, la choisir pour l'entretien est le seul moyen de préserver la garantie décennale. Le montant du contrat est de 1069.20 TTC.

Contrat est d'un an renouvelable 2 fois pour une période totale de 3 ans, à compter du 01 janvier 2026.

Vote : Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|---------|------|--------|------------|
| 18 | 18 | 0 | 0 |

3.d) Décisions budgétaires modificatives :

Pour information :

DBM 4 : 4 842,47 euros, achat de casiers pour le secteur industriel par l'ouverture des crédits du CFA

DBM 5 : 7 343 euros pour l'achat de tables de cablage, sur subvention Région, pour la filière MELEC

DBM 6 : 14 246.40 euros pour l'achat d'une barrière de parking pédagogique, ouverture de crédits sur le service OPC financé par le CFA académique.

Pour vote :

DBM 7:

Le secrétaire général propose un prélèvement sur fonds de roulement :

- De 6000 euros pour abonder la ligne ALO/ENTRET pour des travaux d'entretien et maintenance du lycée.
- De 2120 euros pour abonder la ligne OPC pour l'achat d'un four à pizzas pour le service de restauration.

Le secrétaire général propose l'ouverture sur la taxe d'apprentissage:

- De 7000 euros pour l'achat de fournitures d'enseignement, sur la ligne AP INDUS.
- De 8745.72 euros pour achat de matériel pédagogique industriel, sur la ligne OPC.

Vote : Les membres du CA autorisent cette DBM.

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|---------|------|--------|------------|
| 18 | 18 | 0 | 0 |

3.e) Attribution des logements de fonction :

Dans le bâtiment des logements :

Au deuxième étage, les logements sont occupés par :

Madame GALLOIS – proviseure adjointe

Madame BOUYSSOU qui occupe le logement en COP et quittera les lieux le 15/10/2025.

Au premier étage, les logements sont occupés par :

Monsieur EMOND - Maitre ouvrier

M. LE CLEZIO - Secrétaire général

Au rez de chaussée, le logement est occupé par :

Madame PERLERIN – proviseure

Au départ de Mme Bouyssou, M. Le-Clezio propose d'attribuer le logement en NAS à Mme MIATH, agent d'accueil nouvellement arrivée au 01/09/2025, dans l'attente de la libération du logement de l'agent d'accueil (occupé à ce jour sans droit ni titre par l'ancien agent d'accueil en retraite depuis le 01/09/2025).

Des échanges ont lieu autour de la situation précise de l'ancien agent d'accueil, du logement lié à la fonction : les champs d'action possibles, les responsabilités ...

Vote : Les membres du CA approuvent la répartition des NAS proposée.

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|---------|------|--------|------------|
| 18 | 18 | 0 | 0 |

4. Questions diverses

- Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h02.

La présidente
Mme PERLERIN



Le secrétaire
Mme GALLOIS

